

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-01
portant sur la pose de deux poteaux incendie : à
l'ancienne route de Clermont et au village de Lascaux**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à l'installation de deux poteaux
incendie, un à l'ancienne route de Clermont et un au village de Lascaux
afin de se mettre en conformité avec la Défense Extérieure contre
l'Incendie,
Vu la consultation réalisée pour ces travaux,

DECIDE

Article 1^{er} : les devis de la société SUEZ - Agence Gironde Périgord
Limousin Lot – Service Creuse – 11 rue de Bouquets – 23190
BELLEGARDE EN MARCHE, sont acceptés pour un montant de :

- 3 663, 36 € HT – 4 396, 03 € TTC pour la pose d'un poteau
incendie à l'ancienne route de Clermont,
- 3 257, 04 € HT – 3 908, 45 € TTC pour la pose d'un poteau
incendie au village de Lascaux.

Auzances, le 12 Janvier 2026

Le Maire,

Françoise SIMON

